

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 111

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer, M. Aboud et Mme Besse

ARTICLE 42

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« Le fonds publie chaque année un rapport d'activité décrivant les actions et les montants et détaillant les bénéficiaires des financements accordés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que le Fonds publie un rapport d'activités dans un souci de transparence de ses actions.